

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

Réunion du Conseil Syndical du 28 février 2023

Compte rendu

Par convocation électronique en date du 16/02/2023, le Conseil Syndical du SMB Cisse s'est réuni le 28/02/2023 à 18h30 dans la salle du Conseil des fêtes d'HERBAULT.

Etaient présent- e-s :

Mesdames Catherine MEUNIER, Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE et Sophie LEBERRE
Messieurs Henri BURNHAM, Daniel CHEVALIER, Philippe DARIDAN, Jean-Marc LABBÉ, Dimitri MULTEAU, François OURY, Lionel RANVAL, Jean-Louis SLOVAK, Daniel BORDIER, Jean-Michel LENA, Pascal CONZETT, Arnaud CROSNIER, Damien BEAUJOUAN, Marc BOUVET, Jean-Luc DUMOULIN, Jérôme HUARD, Bruno DENIS, Gérard SERER, et Alban LI-WONG-KI

Etaient excusé.e.s :

Mesdames Marinette DUVOUX et Catherine LHERITIER
Messieurs François BORDE, Benjamin CACHEUX, Jean COLY, Gérald LECLERCQ et Christian ROCHE

Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :

Mme Héloïse GORNARD et M. Valentin BAHÉ

Préambule

M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. Il indique que le quorum est atteint avec 22 membres présents.

M. SLOVAK présente l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Compte de Gestion 2022
3. Compte Administratif 2022 - délibération
4. Affectation des résultats - délibération
5. Budget Primitif 2023 - délibération
6. Avancement Agente d'Entretien - délibération
7. Engagement de la DIG - délibération
8. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte rendu

M. SLOVAK demande si des observations sont à noter sur le précédent Compte Rendu transmis par mail le 13/12/2022 reprenant le Comité Syndical du 30/11/2022.

Aucune observation n'est formulée.

Les membres du Conseil Syndical valident à l'unanimité le précédent compte rendu.

2. Compte de Gestion 2022

Mme GORNARD présente les résultats de l'année 2022 en concordance avec le Compte de Gestion 2022 établi par M. Le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay de la manière suivante :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats courants 2022	
Section de fonctionnement	326 130,74 €	332 424,53 €	6 293,79 €	
Section d'investissement	178 503,53 €	118 032,94 €	- 60 470,59 €	
	Résultats antérieurs 2021	Résultats courants 2022	Résultats cumulés 2022	
Section de fonctionnement	134 844,27 €	6 293,79 €	141 138,06 €	
Section d'investissement	45 939,27 €	- 60 470,59 €	- 14 531,32 €	

	Résultats cumulés 2022	Restes à réaliser en dépenses	Restes à recouvrer en recettes	Résultats cumulés avec restes à réaliser
Section de fonctionnement	141 138,06 €	-	-	141 138,06 €
Section d'investissement	- 14 531,32 €	-	-	- 14 531,32 €

M. Le président propose au conseil de constater la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. Le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

Les membres du conseil syndical valident la conformité du compte de gestion 2022.

3. Compte Administratif 2022 - délibération

Mme GORNARD présente les chiffres du compte administratif 2022 joint en annexe du présent compte rendu.

Elle précise que l'ensemble des éléments relatifs aux dépenses et aux recettes exécutées sur l'exercice 2022 est en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

		CA 2021	CA 2022
Fonct.	Résultats courants	30 791,84 €	6 293,79 €
	Résultats antérieurs	104 052,43 €	134 844,27 €
	Résultats cumulés	134 844,27 €	141 138,06 €
Inv.	Résultats courants	-22 443,55 €	-60 470,59 €
	Résultats antérieurs	68 382,82 €	45 939,27 €
	Résultats cumulés	45 939,27 €	-14 531,32 €
Global	Résultats courants	8 348,29 €	-54 176,80 €
	Résultats antérieurs	172 435,25 €	180 783,54 €
	Résultats cumulés	180 783,54 €	126 606,74 €

Mme GORNARD indique que le résultat d'investissement cumulé est négatif car les subventions d'investissement liées aux travaux sur le projet de restauration de la continuité écologique sur le moulin de Mocques-Souris ne sont perçues que sur 2023. Si ces subventions sont intégrées sur l'exercice 2022, alors le résultat d'investissement cumulé devient positif de 51 270 €.

Ces subventions représentent :

- 47 000 € pour l'AELB
- 9 400 € pour la Région
- 9 400 € pour le CD 37

M. SERER, 3^{ème} vice-président, en charge de la commission finances et du suivi budgétaire, invite les membres du Conseil Syndical à adopter le compte administratif, s'établissant de la façon suivante :

- Un résultat courant positif de + 6 293,79 € en section de fonctionnement
- Un résultat courant négatif de – 60 470,59 € en section d'investissement
- Un résultat cumulé positif de 141 138,06 € en section de fonctionnement
- Un résultat cumulé négatif de – 14 531,32 € en section d'investissement
- Un résultat global courant négatif de – 54 176,80 €
- Un résultat global cumulé de + 126 606,74 €

Les membres du Conseil Syndical adoptent le Compte Administratif 2022 présenté en annexe et constatent la concordance avec le Compte de Gestion 2022.

4. Affectation des résultats - délibération

Vu le compte de gestion, le compte administratif ainsi que le détail des restes à réaliser, Mme GORNARD présente les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	126 606,74 €
Excédent de d'investissement cumulé	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €

M. Le Président soumet au vote l'approbation de l'affectation du résultat 2022.

Le conseil Syndical valide l'affectation du résultat de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'une valeur de **14 531,32 €** sera reporté au R 1068 de la section d'investissement
- L'excédent de fonctionnement résiduel d'une valeur de **126 606,74 €** sera reporté au R 002 de la section de fonctionnement.
- L'excédent d'investissement résiduel d'une valeur de **0,00 €** sera reporté au R 001 de la section d'investissement.
- Le déficit d'investissement d'une valeur de **14 531,32 €** sera reporté au D 001 de la section d'investissement,

5. Budget Primitif 2023 - délibération

Mme GORNARD présente le Budget Primitif 2022, joint en annexe. Elle précise que :

Le SMB Cisse a discuté durant toute l'année 2022 avec la Conseillère aux décideurs locaux pour passer les dépenses travaux et études en fonctionnement pour plusieurs raisons :

- Les études et travaux sont réalisés sur des terrains qui n'appartiennent pas au syndicat. Ainsi, ces actions ne viennent pas enrichir le patrimoine du syndicat. Qui plus est, ces actions sont ponctuelles. Elles ne doivent donc pas faire l'objet d'amortissement.
- L'amortissement pratiqué sur les études et les travaux actuellement est fastidieux pour une petite structure comme le syndicat (amortissement sur 70 ans voire plus).
- Jusqu'en 2021, le SMB Cisse récupérait le FCTVA sur ces études et travaux de manière automatique, deux ans après leur réalisation. Désormais la récupération du FCTVA n'est plus automatisée sur les articles concernés. Qui plus est, les subventions étaient demandées sur des montants hors taxes et le syndicat devait toujours « avancer la TVA », ce qui pouvait poser des problèmes de trésorerie.

Suite à cette discussion, les nouvelles imputations comptables impliquent d'inscrire les travaux et études en fonctionnement respectivement aux articles 615232 - réseaux et 617- études et recherches. Les subventions liées à ces dépenses doivent donc être également inscrites en fonctionnement.

Désormais le syndicat demandera des subventions en TTC et ne récupèrera plus le FCTVA sur les études et les travaux, ce qui simplifiera la gestion de la trésorerie.

Il restera 18 000 € d'emprunt à rembourser sur 2023.

Le projet de BP respecte l'équilibre réel, ainsi que l'équilibre pour chaque section :

Equilibre réel BP 2023		
Ressources propres		
Ressources propres sur exercice antérieur	R001 - Résultat d'inv reporté	0,00 €
Ressource propres externes de l'année	R - 10222 FCTVA	22 426,83 €
Ressources propres internes de l'année	R - 28 Amortissements des immo	34 555,58 €
	Compte 021 - Virement section fonc	75 000,00 €
	R - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	14 531,32 €
Total		146 513,73 €
Dépenses à couvrir par des ressources propres		
Dédutions à faire	139 - Quote part des subventions d'investissement	28 885,06 €
	020 - Dépenses imprévues	3 097,35 €
D001 - Déficit d'investissement		14 531,32 €
D 1641 - Emprunt		37 000,00 €
Total		83 513,73 €
Equilibre (ressources propres - besoin de financement)		63 000,00 €

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Code	Libellé	CA 2022	BP 2023	Code	Libellé	CA 2022	BP 2023
011 / 012 / 022 / 65 / 86 / 67	Charges	290 132,38 €	483 438,22 €	74 / 75 / 76 / 77	Subventions et produits	306 402,60 €	437 502,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	75 000,00 €	2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	134 844,27 €	126 606,74 €
042	Opérations d'ordre de transfert	35 998,36 €	34 555,58 €	042	Opérations d'ordre transfert entre sections	26 021,93 €	28 885,06 €
Total dépenses		326 130,74 €	592 993,80 €	Total recettes		467 268,80 €	592 993,80 €
Investissement							
Dépenses				Recettes			
Code	Libellé	CA prév 2022	BP 2023	Code	Libellé	CA prév 2022	BP 2023
020 / 16 / 20 / 001	Imprévues / emprunt / immo / Déficit	145 101,60 €	117 628,67 €	10 / 13 / 16	Dotations / subventions / emprunt	74 654,58 €	36 958,15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	26 021,93 €	28 885,06 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	45 939,27 €	- €
041	Opérations patrimoniales	7 380,00 €	7 698,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- €	75 000,00 €
				040	Opérations d'ordre de transfert entre section	35 998,36 €	34 555,58 €
				041	Opérations patrimoniales	7 380,00 €	7 698,00 €
Total Dépenses		178 503,53 €	154 211,73 €	Total Recettes		163 972,21 €	154 211,73 €

M. Le Président soumet au vote le budget primitif 2023.

Les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité le budget primitif 2023.

6. Avancement Agente d'Entretien - délibération

Mme GORNARD présente la situation de Mme Yvette MATRAT, agente d'entretien au syndicat (4h/semaine). Elle arrive en fin de carrière (retraite normalement programmée pour fin 2023).

Il est proposé d'avancer le grade de Mme MATRAT et de le faire passer d'Adjointe Technique Territoriale à Adjointe Technique Principale de 2^{ème} classe.

Pour ce faire, il est proposé de créer le poste d'Adjointe Technique Principale de 2^{ème} classe et de supprimer celui d'Adjointe Technique Territoriale.

M. Le Président soumet au vote cette proposition.

Les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

7. Engagement de la DIG - délibération

Mme GORNARD indique que le programme d'actions du CT n°3 est en cours d'élaboration. Il est nécessaire que le programme d'actions soit autorisé par les services de l'Etat. Pour ce faire, le programme d'actions doit faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Générale avec enquête publique et de demande d'Autorisation Environnementale Unique. La procédure dure environ 9 mois.

Un premier jet « complet » (actions principales et secondaires) de programme d'actions Milieux Aquatiques a été validé en comité technique. Il a été validé avec les DDT en COTECH d'engager la procédure de Déclaration d'Intérêt Général et de demande d'Autorisation Environnementale Unique sur la base de ce premier jet dès avril 2023 afin de :

- Rester dans le calendrier fixé d'un début de CT 3 pour janvier 2024.
- Pouvoir avoir les autorisations pour toutes les actions et pouvoir mettre en œuvre les actions secondaires, si les actions principales n'aboutissent pas.

L'engagement du programme d'actions complet en procédure de DIG et de d'autorisation ne prévaut en rien du programme d'actions qui sera effectivement validé par le COPIL (dont les EPCI). Le CT n°3 sera signé sur la base d'un programme d'actions validé en COPIL, avec les actions principales, retenues en fonction de leur pertinence et des financements disponibles. Qui plus est, un accord explicite des propriétaires privés sera nécessaire pour la mise en œuvre de chaque action.

M. Le Président soumet au vote cette proposition.

Les membres du Conseil Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

8. Questions diverses

M. BAHÉ indique que :

- Une plaquette de communication sur le bon entretien des berges, réalisée par Mme GORNARD, a été distribuée en début de séance. Cette plaquette sera envoyée en mairie, en même temps que le livret bilan du CT n°2, qui est en cours de finalisation.
- Le film bilan du CT n°2 est également en cours de finalisation.
- Pour la semaine des rivières 2023, sont prévues :
 - Une visite en bus des réalisations passées et futures du SMB Cisse, le jeudi 1^{er} juin.
 - Des animations pédagogiques aux Rinceaux le samedi 3 juin après-midi.
- Une journée rétrospective du syndicat est prévue le jeudi 29 juin, pour les 11 ans de la structure. Le peu de succès rencontré l'an dernier sur les animations de la semaine des rivières (annulation de la visite en bus et de la balade autour des marais de Molinas) a poussé le syndicat à réaliser la rétrospective plutôt en 2023, soit 11 ans après la fusion.